

## Étude sur le FEAMPA en Normandie

### Le FEAMPA répond-t-il aux besoins d'attractivité du secteur de l'aquaculture en Normandie ?

#### I. La Politique commune de la Pêche

La pêche a toujours été un secteur d'activité important, tant économiquement qu'employabilité. C'est pourquoi la création d'une Politique Commune de la Pêche était nécessaire. Elle s'efforce aujourd'hui de conjuguer l'exploitation durable des ressources de la mer, le maintien de la biodiversité marine et l'assurance d'une revenu décent aux professionnels du secteur.

De nos jours la politique se compose de quatre volets :

- La conservation et la gestion durables des ressources halieutiques ;
- Les mesures structurelles de soutien au secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- L'organisation commune des marchés ;
- Les négociations avec les pays tiers.

#### II. L'instrument financier de la PCP

La majeure partie des financements de la PCP est gérée par le Fonds européen des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (FEAMPA), dont l'objectif est d'aider les entreprises et populations côtières à s'adapter à l'évolution du secteur et à se développer de manière durable et économiquement viable.

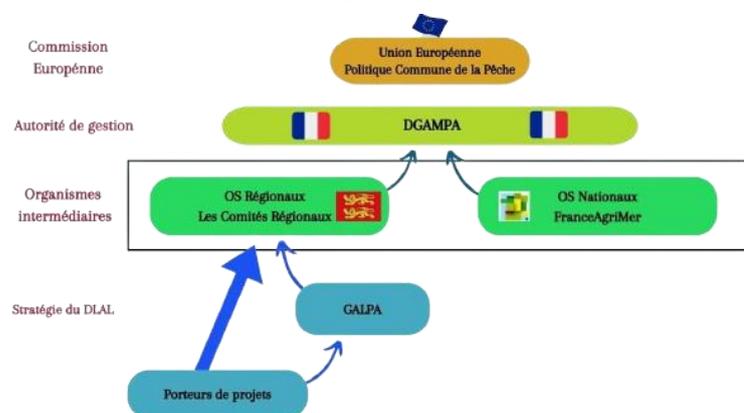
#### III. Comment ça fonctionne en France ?

L'autorité de gestion chargée de la gestion et de la mise en œuvre du FEAMPA est la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA). Cette direction est sous la tutelle du secrétariat général de la mer et du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Cependant elle délègue cette gestion à deux organismes intermédiaires :

FranceAgriMer, qui s'occupe des objectifs spécifiques nationaux et les Comités Régionaux, qui gèrent les objectifs spécifiques régionaux. Ainsi ces deux entités vont être chargées de l'accompagnement des dossiers des différents projets mais va également représenter

l'organisme décisionnaire de l'attribution des montants à accorder au projet.



#### IV. Les Objectifs spécifiques de la Région Normandie

**OS 1.1** Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental ;

**OS 1.2** Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2 ;

**OS 1.6** Contribuer à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques ;

**OS 2.1** Promouvoir des activités aquacoles durables à long terme sur le plan environnemental, en renforçant la compétitivité de la production aquacole ;

**OS 2.2** Promouvoir la commercialisation, la qualité et la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que la transformation de ces produits ;

**OS 3.1** Permettre une économie bleue durable et favoriser le développement des communautés de pêche et d'aquaculture.

En comparaison au FEAMP (2014-2020), le point d'honneur est mis sur la transition écologique des filières de la mer, et une demande d'innovation.

#### V. Les GALPA

GALPA signifie Groupe d'action locale pour la pêche et l'aquaculture. Ce programme européen financé par le Fonds européen pour les affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture vise à soutenir le développement durable des économies locales par l'intermédiaire du Développement local porté par les acteurs locaux (DLAL).

En Normandie il en existe 5 : Havres en Baie, Fécamp et Côte d'Albâtre, Dieppe Pays de Caux, Presqu'île du Cotentin, Littoral Calvados.

Les GALPA en Normandie articulent leurs actions autour de 4 axes :

1. L'Excellence des produits normands de la pêche et de l'aquaculture
2. L'attractivité et la diversification des métiers
3. L'attractivité touristique orientée vers les cultures marines et la biodiversité
4. Faciliter l'économie circulaire et la gestion des déchets

#### VI. Conclusion

Le FEAMPA est bien plus qu'un instrument financier, c'est un impulseur de développement sur tous types d'aspects.